



**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL
SEANCE DU 26 FEVRIER 2018**

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 14

Excusé(s) : 4

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) : 0

Le vingt-six février deux mille dix-huit, 20 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de M. Patrice COUCHAUD, maire.

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Thérèse FRANCE, Frédéric DUFOUR, Chantal MEDAL, Brigitte BINET, Philippe DUBREUIL, Pierre-Marie BROSE, Marie-Noëlle THIOILLIER, Cathy SAIGNOL, Patricia CHOMARAT, Fabrice TAILLANDIER, David MASSACRIER

Le ou les membres excusé(s) :

Claude JAVELLE, Carole PERRET, Sandrine CHEVET, Stéphane NIGON

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Claude JAVELLE à Jeanne MAILLARD

Le ou les membres absent(s) :

Secrétaire de séance : Madame Patricia CHOMARAT.

M. le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Aménagement cantine/bibliothèque : approbation du dossier de consultation des entreprises

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2017.

Finances

Délibération n°2018-001-DE : Budget principal : approbation du compte administratif 2017

En vue de la présentation et l'approbation du compte administratif 2017, M. le Maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Sous la présidence de Mme Thérèse FRANCE, Mme MAILLARD présente les résultats des

dépenses et recettes en section d'investissement et de fonctionnement.

BUDGET GENERAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		650 090.03 €	184 471.25 €			465 618.78€
Opérations de l'exercice	860 530.46 €	1 167 338.54 €	565 375.07 €	456 464.42 €	1 425 905.53 €	1 623 802.96 €
TOTAUX	860 530.46 €	1 817 428.57€	749 846.32 €	456 464.42 €	1 425 905.53 €	2 089 421.74 €
Résultats de clôture		956 898.11 €	293 381.90 €			663 516.21 €
Restes à réaliser			182 400.00 €	227 000.00 €		44 600.00 €
TOTAUX CUMULES		956 898.11 €	475 781.90 €	227 000.00 €		708 116.21 €
RESULTATS DEFINITIFS		956 898.11 €	248 781.90 €			708 116.21 €

Il en ressort pour le budget principal, un excédent de fonctionnement de 956 898.11 € et un déficit d'investissement de 248 781.90 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Mme MAILLARD rappelle qu'aucun emprunt et augmentation des impôts n'ont été réalisés en 2017.

Finances

2018-002-DE : Budget principal : approbation du compte de gestion 2017.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les

différentes sections budgétaires.

3) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Finances

2018-003-DE : Budget principal : affectation de résultat

Mme MAILLARD après avoir présenté le compte administratif, propose à l'assemblée de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 956 898,11 € et un déficit d'investissement de 248 781.90 €, elle propose d'affecter en investissement le montant de 248 781.90 € pour le financement du déficit et de reporter les 708 116.21 € restant en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Finances

2018-004-DE : Budget annexe : Bâtiments commerciaux : approbation du compte administratif 2017.

En vue de la présentation et l'approbation du compte administratif 2017, M. le Maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Sous la présidence de Mme Thérèse FRANCE, Mme MAILLARD présente les résultats des dépenses et recettes en section d'investissement et de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 767.41 €	4 935.04 €		4 935.04 €	5 767.41 €
Opérations de l'exercice	13 932.23 €	34 040.36 €	22 440.99 €	19 935.04 €	36 373.22 €	53 975.40 €
TOTAUX	13 932.23 €	39 807.77€	27 376.03 €	19 935.04 €	41 308.26 €	59 742.45 €
Résultats de clôture		25 875.54 €	7 440.99 €			18 434.55 €
Restes à réaliser			3 400.00 €		3 400.00 €	
TOTAUX CUMULES		25 875.54 €	10 840.99€			15 034.55 €
RESULTATS DEFINITIFS		25 875.54 €	10 840.99 €			15 034.55 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Finances

2018-005-DE : Budget annexe : Bâtiments commerciaux : approbation du compte de gestion 2017.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- 3) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Finances

2018-006-DE : Budget annexe : Bâtiments commerciaux : affectation de résultat.

Mme MAILLARD après avoir présenté le compte administratif, propose à l'assemblée de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 25 875.54 € et un déficit d'investissement de 10 840.99 €, elle propose d'affecter en investissement le montant de 10 840.99 € pour le financement du déficit et de reporter les 15 034.55 € restant en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Ressource humaine

2018-007-DE : Modification tableau des effectifs : création/suppression de poste pour avancement de grade

2018-015-DE : Toilettage du tableau des effectifs

Avancement de grade

2 agents peuvent bénéficier cette année d'un avancement de grade. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les créations et suppressions des nouveaux et anciens postes.

Toilettage du tableau des effectifs

Les postes de garde champêtre chef et adjoint technique principal 2^{ème} classe seront supprimés à compter du 31/12/2018, et le poste d'adjoint technique sera créé à compter du 05/03/2018 à raison de 35 heures hebdomadaires.

Florian Dutreuil sera nommé à temps plein sur ce poste à compter du 5 mars 2018.

M. le Maire évoque la possibilité d'une mutualisation de police municipale. Celle-ci pourra - entre autres - veiller au bon stationnement des véhicules et au respect de l'interdiction de déjections canines sur la voie publique.

M. le Maire informe que deux renforts dans les services administratifs et techniques (voirie/espaces verts) seront recrutés à compter du 01/03/2018 pour une durée de 6 mois.

2 employés communaux sont en mi-temps thérapeutiques.

Une psychologue du travail va rencontrer le personnel intervenant à la garderie et à l'école.

Ces propositions sont votées pour à l'unanimité.

Enfance

2018-008-DE : Rythmes scolaires : nouveaux horaires.

Mme FRANCE rappelle que par délibération n°2017-062-DE du 11/12/2017, le Conseil municipal avait délibéré sur le retour de la semaine à 4 jours d'école (lundi- mardi-jeudi-vendredi), dès la rentrée 2018, avec pour horaires : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 16h30.

Lors du conseil d'école du lundi 5 février 2018, l'équipe enseignante a proposé, quant à elle, les horaires suivants 8h30-12h00 et 13h45-16h15. Ces horaires permettraient de réduire la pause méridienne afin d'améliorer le climat scolaire.

Mme FRANCE rappelle que compte-tenu du nombre élevé d'enfants fréquentant la cantine chaque jour, et pour permettre aux enfants inscrits à la cantine et ceux rentrant chez eux, de déjeuner dans un délai raisonnable, il n'est pas judicieux de réduire le temps de pause.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de maintenir les horaires décidés lors du conseil municipal du 11 décembre 2017 à savoir : 8h30-12h00 et 14h00-16h30,
- charge M. le Maire d'en informer Mme la Directrice de l'école et l'Inspection d'académie.

Aussi, le nombre de toutes petites sections passant à 31 à partir du mois de mars 2018, l'équipe enseignante demande un renfort d'agent d'1 heure par semaine (pour les activités dédoublées). Le Conseil municipal accepte de mettre à disposition un agent.

Foncier

2018-009-DE : Réfection de la mise en valeur du Prieuré.

Monsieur DUFOUR expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'éclairage public pour la mise en valeur du Prieuré qui seront assurés par le SIEL.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail Travaux	Montant HT	% - PU	Participation Commune
Mise en valeur du prieuré	113 073 €	68.0 %	76 889 €
TOTAL	113 073 €		76 889 €

Les travaux seront réalisés sur les exercices budgétaires 2018 et 2019.

Approuvé à l'unanimité.

Voirie

2018-010-DE : Tableau de classement des voies communales.

Mr CHAZAL, adjoint à la voirie, rappelle que le dernier tableau de classement des voies avait été approuvé par le conseil municipal en date du 26/09/2016.

Il rappelle également que le service voirie de la Communauté d'Agglomération Loire-Foréz a assisté la commune dans la mise à jour du tableau de classement des voies.

Mr CHAZAL présente ce tableau répertoriant le linéaire de l'ensemble des voies communales et chemins ruraux de la commune.

Il demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver les longueurs de voies ci-dessous :

- voies communales à caractère de chemin : 29 945 m
- voies communales à caractère de rue : 3 044 m
- voies communales à caractère de place : 10 120 m²

Après discussion, le conseil municipal approuve le tableau de classement des voies

Administration générale

2018-011-DE : Téléphonie mobile : zone blanche.

M. le Maire présente la demande faite par l'opérateur de téléphonie mobile Orange souhaitant installer une antenne sur la commune permettant ainsi de limiter les zones blanches.

Une étude a été réalisée afin de déterminer le lieu d'implantation de l'antenne.

L'antenne pourrait être implantée sur le domaine privé de la commune. A cet effet, un bail doit être signé pour permettre à l'opérateur d'occuper le terrain moyennant une redevance annuelle de 2 700 € net.

Où cet exposé, le conseil municipal, avec 14 voix POUR et 1 voix CONTRE :

- approuve l'implantation d'une antenne sur le territoire de la commune
- autorise M. le Maire à signer le bail pour l'occupation du terrain

Administration générale

2018-012-DE : Compétence optionnelle "Etude Prospective d'Aménagement du Territoire" (EPAT) avec le SIEL.

Monsieur DUFOUR rappelle au Conseil Municipal que depuis janvier 2009, les raccordements électriques liés aux Autorisations d'Urbanisme sont à la charge de la collectivité.

Le SIEL est en mesure de proposer dans ce cadre l'activité complémentaire « Etude Prospective d'Aménagement du Territoire » (E.P.A.T.) afin d'assister techniquement les collectivités dans leurs dossiers « réseaux » et ainsi évaluer, anticiper et optimiser la mise en place des réseaux secs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

Administration générale

2018-013-DE : Service d'Assistance à la Gestion Energétique du SIEL (SAGE).

Monsieur DUFOUR expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour demander au SIEL d'assister la commune dans la gestion énergétique de son patrimoine.

M. DUFOUR précise que compte-tenu de la nature des bâtiments communaux présentant un caractère architectural tel que le Prieuré, il semblerait difficile de procéder à des modifications sur de tels bâtiments.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas souscrire cette compétence.

Administration générale

2018-014-DE : Aménagement cantine/bibliothèque : approbation du dossier de consultation.

M. le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement de la cantine/bibliothèque, le cabinet Jardinier des Villes a été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre du projet.

Le dossier de consultation des entreprises est composé de 6 lots :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| Lot 1 : Maçonnerie | Lot 2 : Menuiseries bois intérieures extérieures |
| Lot 3 : Plâtrerie-peinture-carrelage | Lot 4 : Sols minces |
| Lot 5 : Electricité VMC | Lot 6 : Plomberie sanitaires |

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le dossier de consultation des entreprises et charge M. le Maire de solliciter les subventions auprès des partenaires.

Ressource humaine

DIVERS :

- Réflexion sur l'acquisition d'un logiciel de gestion de cantine permettant aux familles, la commande et le paiement des repas en ligne.

En parallèle, une discussion est en cours avec Monsieur le Maire de Montbrison pour la fabrication des repas par la Ville de Montbrison.

- LOIRE FOREZ a décidé d'aider les Villages de Caractère : un travail en réseau sur les 5 villages va débiter : les personnes volontaires du Conseil sont appelées à se faire connaître rapidement
- La première réunion de chantier de BATIR ET LOGER aura lieu le vendredi 2 mars à 15 h. Il faut trouver un nom à ce futur bâtiment : « Le Forézien » est proposé.
- Il faut également trouver un nom à la future micro-crèche : le Conseil est consulté et invité à faire part de ses propositions d'ici la fin de la semaine, le CMJ n'ayant pour l'instant pas trouvé de nom approprié.
Signature de la convention avec l'association gérant la future micro-crèche : celle-ci se fera de façon officielle fin mars, une fois les travaux démarrés.
- Les travaux de rafraichissement du local de la FNACA sont terminés.
- Rappel de la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie qui se déroulera le 18 mars à 10h30 devant le Monument aux Morts
- Vidéoprotection : en cours
- Une réunion est prévue chemin des Brosses avec le SIEL au sujet de la dissimulation du réseau d'eau
- Réunion en mairie le 10 mars à 10 h pour le PLUI.

Prochain conseil le 9 avril 2018 – 20h00